

Élections 2014... Et nous ?

Nos revendications s'inspirent pleinement de la convention ONU des droits des personnes handicapées, principalement le droit à l'autonomie tel que défini dans l'article 19. Tout citoyen doit pouvoir occuper le domicile de son choix et mener sa vie quotidienne en toute autonomie. Il doit avoir la liberté de faire ses propres choix dans tous les aspects de sa vie. Lorsque l'autonomie personnelle n'est pas suffisante, des aides personnalisées doivent lui être proposées et les services publics doivent être là pour l'aider dans toutes ses démarches, dans tous les domaines.

Mais aussi en termes de politiques envisagées dans un esprit convivial et participatif tant au point de vue consultatif que décisionnel. Nous voulons être impliqués selon le principe « rien sur nous, sans nous » dans la politique qui nous affecte. C'est une question de pleine citoyenneté et de reconnaissance de notre expertise.

Nous plaçons pour la mise en œuvre d'un Plan Grande Dépendance pour TOUS les types de handicap selon une approche transversale des interventions, aides et services.

Conscients des difficultés et des enjeux budgétaires et soulignant les avancées déjà réalisées, nous souhaitons que la notion de choix et la garantie d'un projet de vie pour toute personne porteuse d'un handicap soient au centre des débats politiques. Nous exigeons plus que de la « survie » et des réponses limitées aux besoins primaires.

Cela implique :

- L'identification des besoins spécifiques en aide et support de chaque personne par le biais d'un recensement selon l'âge, le type et l'intensité du handicap. Aucune politique cohérente ne peut être mise en place sans une parfaite connaissance de ces critères.
- Une optique inclusive qui reconnaît la personne handicapée comme citoyenne à part entière avec un droit égal à l'autonomie quel que soit son entourage/son milieu de vie qui ne peut être un critère déterminant le budget et/ou l'aide apportée.
- Un financement adéquat prenant en considération la réalité du secteur du handicap plutôt que les contraintes budgétaires. Le transfert des compétences et les perspectives budgétaires qui en découleront nous font en effet craindre un impact sur les politiques qui seront mises en œuvre.

Selon ce droit de la personne à vivre chez elle (article 19), il est nécessaire de :

- Renforcer les aides octroyées, notamment les aides individuelles.
- Envisager la création de nouveaux métiers dans le secteur de l'accompagnement et/ou revaloriser des métiers déjà existants.

- Augmenter l'offre de réponses adaptées et diversifiées pour l'accompagnement des personnes handicapées afin de garantir leur liberté de choix et de ne pas être obligées de vivre dans un milieu de vie particulier « par défaut ». L'offre de services doit s'adapter à la demande et plus l'inverse.
- Renforcer l'accès à l'information afin de garantir un droit égal et effectif à une qualité de vie pour chaque personne quelles que soient ses capacités physiques et intellectuelles.

Le Budget d'Assistance Personnelle (BAP) est un des outils mis en place pour répondre à cet enjeu du maintien en milieu de vie de la personne handicapée, tout en l'aidant à construire son projet de vie.

Le dispositif s'apparente à un budget dont on peut disposer sous certaines conditions afin d'améliorer la qualité de vie à domicile. Il permet de recevoir un soutien dans la vie quotidienne et donne à l'entourage la possibilité d'avoir des soutiens pour assumer ses responsabilités familiales et professionnelles. Il doit permettre de répondre aux besoins de la personne de manière individualisée et en connaissance de ses atouts et de ses choix de vie.

Cela étant, après quelques années d'existence, le bilan du « BAP » est, sur ce point, mitigé. Les barrières comportementales et le manque d'offre de services sont encore trop importants.

Il nous paraît dès lors aussi important de :

- Développer auprès des personnes handicapées et auprès des pouvoirs publics qui en ont la charge des comportements qui reconnaissent la compétence et favorisent l'autodétermination
- Mettre les personnes concernées par la perte d'autonomie en capacité d'exprimer des besoins, d'influer sur le développement de nouveaux services et sur le choix de ceux-ci.

Sur le plan économique le BAP est directement créateur d'emplois tout en permettant aux bénéficiaires de rester acteurs et consommateurs d'autres biens et services.

Nous vous remercions pour votre attention.